

Article 21 du Règlement

M. Rodriguez: Même après avoir appliqué cette mesure, il n'a jamais sérieusement considéré qu'une refonte de celle-ci s'imposait.

M. Caccia: Et la Charte alors? C'est lui qui l'a présentée.

Une voix: Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de déclarer qu'il est 13 heures, je rappelle au député qu'il lui restera 15 minutes, plus 10 minutes pour les questions et les commentaires.

Le député de Cape Breton—The Sydneys invoque le Règlement.

M. MacLellan: Monsieur le Président, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) fait impunément, semble-t-il, un tas d'insinuations. Il prétend que l'ancien premier ministre a laissé croire à tout le monde que cette question l'intéressait et le préoccupait vraiment. Le député doute-t-il vraiment de la sincérité de M. Trudeau à l'époque?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député voudra bien attendre la période des questions et des commentaires pour poser cette question.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures aujourd'hui.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LE PROTOCOLE D'HELSINKI—ON DEMANDE LA SIGNATURE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, au lieu d'user de métaphores pour parler des pluies acides, le premier ministre (M. Mulroney) ferait mieux d'aller droit au but avec le président Reagan. Il devrait lui exposer clairement et une fois pour toutes la position du Canada, à savoir que le gouvernement des États-Unis devrait signer le protocole d'Hel-sinki, au même titre que 21 autres pays, et participer ainsi à l'effort mondial visant à réduire d'au moins 30 p. 100, d'ici à 1993, la pollution causée par l'anhydride sulfureux—la référence étant le niveau des émissions de 1980—et que ce même gouvernement devrait réduire de moitié cette pollution d'ici à 1994, 1980 étant toujours l'année de référence.

Le premier ministre devrait également demander au président des États-Unis de lui expliquer pourquoi les Américains ont dépensé seulement un pour cent des 5 milliards de dollars annoncés en 1986 aux fins du *Clean Coal Technology Program*.

Enfin, il devrait prévenir le gouvernement des États-Unis que le Canada réclamera le versement d'indemnités pour les dégâts causés par la pollution atmosphérique qui vient des États-Unis, à commencer par une indemnité pour les pertes

que les acériculteurs subissent chaque année et qu'ils ont déjà entrepris de chiffrer.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA DESTRUCTION DE LA FORÊT AMAZONIENNE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, les grands travaux de développement entrepris dans les pays du tiers monde menacent l'avenir de notre planète. Au Brésil, on détruit chaque jour davantage la forêt équatoriale dense. Le projet Polonoroeste est responsable de la destruction d'une superficie de la forêt amazonienne équivalente à celle de la Grande-Bretagne. Le projet Carajas menace de détruire encore 58 000 milles carrés de forêt tropicale en trois ans à peine, soit une superficie équivalente à celle de nos provinces Maritimes.

La destruction de la forêt dense humide, principale source d'oxygène dans le monde, se poursuit avec la même ampleur dans les autres pays. Étant donné que la majorité de ces travaux sont financés par la Banque mondiale, et que les contribuables canadiens fournissent un tiers de milliard de dollars à la Banque mondiale par le truchement de notre gouvernement, nous devons profiter de l'occasion pour exprimer les inquiétudes que nous inspire la destruction de l'environnement. Le Canada doit assumer un rôle de premier plan, sinon nous deviendrons les complices involontaires d'un désastre écologique qui frappera notre planète.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE DÉGRÈVEMENT FISCAL DES RÉSIDENTS DU NORD

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) doit cesser de faire la sourde oreille à la protestation croissante des habitants de nombre de régions éloignées du pays contre l'application injuste du dégrèvement fiscal des résidents du Nord. La situation s'est détériorée à tel point que, dans ma circonscription, par exemple, la Chambre de commerce de Fort Francis a retenu les services d'un avocat en vue d'engager des poursuites contre le ministre relativement à la décision malencontreuse de son ministère de refuser le dégrèvement aux habitants de Fort Francis tout en l'accordant à ceux de toutes les collectivités environnantes.

Entre-temps, le ministre a refusé de s'entretenir avec plusieurs élus des collectivités touchées, ce qui a conduit 12 d'entre eux à lui envoyer une invitation écrite qui, 10 jours après, reste sans réponse.

Entre-temps, le secrétaire parlementaire nous a à nouveau informés, pendant le débat sur la motion d'ajournement, qu'une commission d'examen sera établie «sous peu». Or, monsieur le Président, que doit-on entendre par «sous peu», et pourquoi, dans notre société démocratique, le ministre persiste-t-il à faire fi des demandes raisonnables que lui soumettent des élus municipaux?